

LISTE DES PROFESSIONS INDISPENSABLES ET PRIORITAIRES A LA GESTION DE CRISE SANITAIRE

PROFESSIONS INDISPENSABLES

* Services de l’État
* Personnels des agences régionales de santé (ARS) et des préfectures chargées de la gestion de l’épidémie•
* Agents du ministère des solidarités et de la santé chargés de la gestion de l’épidémie
* Professionnels de santé libéraux
* Médecins
* Sages-femmes
* Infirmières
* Ambulanciers
* Pharmaciens
* Biologistes
* Tous les Personnels des établissements de santé
* Tous les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux suivants (EHPAD et EHPA)
* Établissements pour personnes handicapées
* Services d’aide à domicile
* Services infirmiers d’aide à domicile
* Lits d’accueil médicalisés et lits halte soins santé
* Nouveaux centres d’hébergement pour sans-abris malades du coronavirus
* Établissements d’accueil du jeune enfant et maisons d’assistants maternels maintenus ouverts

PROFESSIONS PRIORITAIRES

* Professionnels de sécurité publique (Agent de sécurité commerce alimentaire)
* Police
* Gendarmerie
* Armée
* Pompiers
* Professionnels de commerces alimentaires,
* Banque,
* Stations-services et garagiste
* Animateurs / Éducateurs
* Accueils d’enfants du secteur associatifs intercommunal
* Transports publics
* La poste
* Personnels des écoles et des crèches conflanaises